

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Cour d'Appel d'Aix en
Provence

Arrêté du 27 juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements du 04 – 06 – 13 et 83

N°NOR: JUSB2317860S

Le premier président de la cour d'appel d'Aix en Provence

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration de la cour d'appel d'Aix en Provence pour la composition la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux du 04 – 06 – 13 et 83

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements du 04 – 06 – 13 et 83 les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	DOUCHET Christophe

2	NGO THE épouse JANNIC Nicole
3	BURLET Alexia
4	FONTUGNE épouse RODRIGUEZ LOPEZ Delphine
5	FERNANDEZ Isabelle
6	GUERNICHE Mohrad
7	BONNET épouse DAUCHY Isabelle
8	FAVARD Nicolas
9	BAUD épouse CASTERS Virginie
10	LIUT Julien
11	TEBOUL Sarah
12	ROUABHI Mayssa
13	POMMIER Stéphanie
14	LE FLOCH épouse BECQUET Patricia
15	BOHN Martine

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le premier président de la cour d'appel d'Aix en Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence

Le 27 juin 2023

Renaud LE BRETON de VANNOISE

Premier président